

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 13 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DU 161** Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal, 2 rue Paul Bert, à Saint-Mandé (94).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le plan établi par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de procéder à la délimitation partielle de la parcelle communale cadastrées 94067-F-1 (2 rue Paul Bert) à Saint-Mandé (94) et de l'autoriser à signer l'arrêté de délimitation unilatérale correspondant ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : La délimitation partielle de la parcelle communale cadastrée 94067-F-1 (2 rue Paul Bert) à Saint-Mandé (94), en limite de la parcelle cadastrée 94067-F-2 (4 rue Paul Bert), à Saint-Mandé (94), est fixée conformément au plan annexé à la présente délibération. Cette délimitation est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté de délimitation unilatérale partielle des parcelles mentionnées à l'article premier.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**